

Zone de police
« La Mazerine »
n° 5269

AVIS DE PUBLICATION

En sa séance du 29 avril 2025, le Conseil de police a examiné les points suivants :

En séance publique

1. Approbation du PV du 11 février 2025 (partie publique) – Vote

La partie publique du procès-verbal de la séance du 11 février 2025 est approuvée à l'unanimité.

2. Détermination du montant du jeton de présence - Erratum – Vote

Cette délibération annule et remplace la délibération du point 5. en séance publique du Conseil de police du 21 janvier 2025.

Considérant le mail du SSGPI (satellite Sud) du 26 février 2025 mentionnant que le montant du jeton de présence doit être dorénavant un montant à indexer (selon l'article 20ter, &2 LPI) ;

Le Conseil de police fixe le montant du jeton de présence à 98 EUR par séance (46,87 € x 2,0807) , montant forfaitaire à indexer.

3. Acquisition de matériel et logiciel informatiques pour la zone de police – Adhésion à la centrale d'achat ONVA – Choix du mode et des conditions de passation de marchés – Vote

Le Conseil de police approuve , en séance, l'adhésion à la centrale d'achat ONVA.

Le Conseil de police autorise le Collège de police à passer commande du matériel informatique, via les accords-cadres actifs ONVA pour un montant maximum total de 65.000 euros TTC .

4. Zone de police - Déclassement de l'ancienne téléphonie ALCATEL 4029 digital – Vote

Le Conseil de police décide de déclasser les 95 téléphones dont l'inventaire (ref. 250429 – 5. Déclassement téléphones) fait partie intégrante de la délibération.

Le Conseil de police autorise le Collège de police à aliéner les 95 téléphones précités en proposant leur destruction.

5. Zone de police – Déclassement d'une motocyclette YAMAHA – Vote

Le Conseil de police décide de déclasser la motocyclette YAMAHA immatriculée MAVS582, 47 483 Kms, N° JYASJ141000001940 de châssis et autorise le Collège de

police à revendre la motocyclette YAMAHA immatriculée MAVS582 au mieux des intérêts de la zone.

6. Nouvel organigramme de la zone de police (ancienne version 2022) – Vote

Le Conseil de police approuve le nouvel organigramme de la zone de police tel que présenté en séance.

7. Mobilité 2025/4– besoins – Vote

Le Conseil de police décide d'ouvrir la vacance d'emplois à la mobilité 2025/04 :

- En cas de mobilités précédentes infructueuses pour :
 - 2 INP pour le département Intervention ;
 - 1 INP pour le département Proximité ;
 - 1 INP pour le département Roulage ;
 - 1 INP pour le département Sécu-prévention ;
- En cas de départ en pension, demande de NAPAP ou mobilité pour :
 - 1 Commissaire de police
 - 1 INP pour le département Proximité
 - 1 INP pour le département SER

A huis clos

1. Approbation du PV du 11 février 2025 (partie huis clos) – Vote

2. Comptable spécial – Suspension - Vote

3. Désignation du comptable spécial faisant fonction - Vote

4. Détermination du montant de l'allocation du comptable spécial faisant fonction – Vote

5. Personnel opérationnel – Demande de NAPAP d'un inspecteur de Police - Vote

En séance publique – Présentation

8. Comptabilité - Compte de fin de gestion – vote

Le Conseil de police décide de l'arrêt du compte de fin de gestion de Monsieur Stéphane VANSLEMBROUCK, comptable spécial sortant, à dater du 07 avril.

9. Rapport d'activité de la zone de police – Présentation de la CDZ

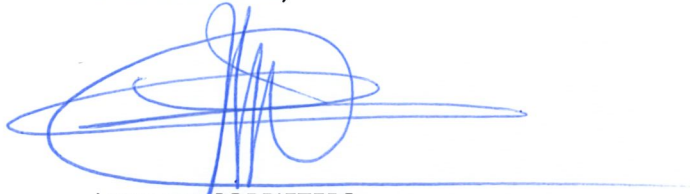
La chef de zone présente aux Conseillers le rapport annuel d'activité 2024.

10. Rappel invitation drink de printemps le 16 mai 2025

Rappel de la chef de zone aux Conseillers de police concernant le drink de printemps de la zone de police qui se tiendra le 16 mai 2025 à partir de 11h30 au commissariat central.

La liste ci-dessus ainsi que l'ordre du jour peuvent être consultés au siège de la zone de police, commissariat central, route de Genval , 157-159 à 1380 Lasne, dès ce vendredi 2 mai 2025 pendant 10 jours.

La Chef de zone,



Laurence COPPIETERS
Commissaire divisionnaire de
police

La Présidente,



Laurence ROTTHIER
Bourgmestre de Lasne